



« La recherche d'une connaissance exacte et profonde de la nature et de la mission du sacerdoce ministériel est la voie à suivre pour sortir de la crise d'identité du prêtre<sup>1</sup> ». Ces paroles de Jean-Paul II ont été déterminantes pour m'inviter à réfléchir sur une théologie fondamentale du sacerdoce, en laissant de côté les considérations historiques, sociologiques, psychologiques (qui ont leur place, mais ne me semblent pas déterminantes).

Parmi les nombreux facteurs qui concourent à définir l'identité sacerdotale, j'ai retenu comme dénominateur commun de l'enquête la finalité du sacerdoce : il s'agit de *servir à l'économie du salut*, de la mise en œuvre du salut (1 Corinthiens 4, 1 : « les dispensateurs des mystères de Dieu »).

C'est cette approche sacramentelle qui me semble la plus pertinente pour une théologie fondamentale du sacerdoce<sup>2</sup>.

A – l'enquête historique est longue et a été menée dans les deux gros volumes du Symposium. J'en ferai ici un survol nécessairement insuffisant, ou plutôt je présenterai deux ou trois points saillants.

1 – Dans les écrits canoniques, je retiendrai la liturgie céleste décrite dans l'*Apocalypse* 4, 4<sup>3</sup>. Vingt-quatre *presbyteroi* (on traduit d'habitude par : « vieillards ») sont assis autour du Trône, vêtus de robes blanches et une couronne d'or sur la tête. Robe blanche, couronne d'or : ce sont là les insignes du sacerdoce, tels qu'ils sont décrits par exemple dans le *Testament de Levi*<sup>4</sup> : robe de lin, ceinture pourpre, couronne, diadème du sacerdoce (cette cérémonie d'investiture de Levi semble provenir d'anciens rituels). La couronne est une dignité sacerdotale<sup>5</sup>. Leur nombre, 24, peut renvoyer aux vingt-quatre ordres sacerdotaux de 1 *Chroniques* 24, 1-19. Enfin, à une époque un peu plus tardive, les presbytres des commu-

1 Saint JEAN-PAUL II, Exhortation *Pastores dabo vobis, sur la formation des prêtres dans les circonstances actuelles*, 1992, n. 11.

2 Karl-Heinz MENKE, *Sakramentalität. Wesen und Wunde des Katholizismus*, Ratisbonne, Pustet, 2018<sup>3</sup>. Outre les deux volumes du Symposium, on pourra se référer à la revue *Communio* 2020, 267 sur *L'identité sacerdotale*.

3 Nous suivons ici Jean COLSON, *Ministre du Christ, ou le sacerdoce de l'Évangile*, Paris, 1966, p. 200 et sv.

4 Probablement un écrit essénien (Qûmrân), II<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> s. après J.-C., tr. par Marc PHILONENKO, in *Écrits intertestamentaires*, Gallimard, La Pléiade, 1987, ch. 8, p. 84.

5 *Ecclesiaste* 4, 2 ; *Zacharie* 6, 11, 14 ; 1 *Maccabées* 10, 20.

nautés chrétiennes ont des sièges, tandis que les diacres restent debout<sup>6</sup>. Ce témoignage peut faire penser que dans certains milieux judéo-chrétiens de la fin du I<sup>er</sup> siècle, en Asie mineure, les anciens avaient déjà une fonction liturgique et sacerdotale<sup>7</sup>.

2 – À l'âge apostolique et sub-apostolique, les premières communautés identifient le Christ comme celui qui préside : cela est vrai d'abord de l'Eucharistie, où les paroles de la consécration sont à la première personne (1 Corinthiens 11, 23-26).

Puis la finale de Matthieu 28, 19 contient une injonction (qui reprend peut-être une formule liturgique<sup>8</sup>) :

Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Enfin, dans le quatrième Évangile (Jean 20, 22-23), le Ressuscité accorde aux Onze le pouvoir de remettre les péchés.

Eucharistie, baptême, pénitence : les premières communautés-Églises se retrouvent, dans la variété de leurs origines, autour de ces trois signes concrets d'appartenance à la Voie de Jésus. Pour chacun de ces signes, c'est le Christ qui agit, puisque cela est opératoire « en son Nom ».

3 – Enfin, il faut relever l'importance du verbe *presbeuein* (προσβέειν) : ce verbe a un double sens : il peut signifier : « être âgé, vénérable, supérieur », donc « présider », mais aussi : « être en ambassade, envoyé par quelqu'un d'autre ». La *presbeia* (Προσβεία), c'est la députation. Mais, comme il a été remarqué, pour des oreilles grecques, *presbeuein* (προσβέειν) était proche de *presbuteros* (προσβύτερος), notable qui préside, mais aussi homme député (Actes 14, 25) à qui Dieu confie le soin de son Église (Actes 20, 28).

En ce sens, il suffit de rappeler ces paroles de Benoît XVI :

*Le sacerdoce n'est pas un métier permettant de s'assurer grâce à ses compétences un moyen de subsistance : par le sacrement, je donne ce que je ne peux pas donner personnellement [...] Je suis le messager de ce qu'un autre m'a remis.*

B – continence, célibat, chasteté :

Je ne retiendrai que deux points de l'immense dossier :

1 – d'abord, les références habituelles aux décisions sur le célibat des clercs : Concile d'Elvire (début du IV<sup>e</sup> siècle) et deuxième Concile du Latran (1139). Il suffit de remarquer à ce propos que *l'énoncé d'une interdiction ne suppose pas une pratique préalable différente*. Pour la résidence épiscopale par exemple, on

6 *Didascalie des apôtres* II, 57, 3 sv ; 57, 4 ; VIII, 12, 3.

7 A. FEUILLET voit dans les vieillards « des hommes glorifiés », « les saints de l'Ancien testament » (« Les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse », *Revue Biblique*, 1958, 65, 1 p. 5-32).

8 Car l'annonce baptismale (par Pierre) dans les Actes 2, 38 se limite « au nom de Jésus Christ » avec le don du Saint Esprit.

n'a pas de textes anciens qui l'exigent, mais on peut penser naturellement que l'évêque résidait dans son diocèse.

2 – Il faut toujours en revenir à la vie sacramentelle et, d'abord au baptême.

C'est l'identité sacramentelle du baptême et de l'ordre qui a conduit à préciser les états respectifs (et relatifs) des baptisés, ordonnés ou non-ordonnés.

C – les deux sacerdoxes :

Un article fondamental des PP. Garrigues, Le Guillou et Riou<sup>9</sup> a attiré mon attention sur la *Mystagogie* de Maxime le Confesseur (580-662)<sup>10</sup>.

Il s'agissait de défendre les définitions de Chalcédoine sur la différence des natures du Christ qui n'entraînait ni division ni confusion. Pour cela, Maxime expose comment l'Église montre que des différences ne nuisent pas à l'unité, aussi bien par la disposition de son édifice que par les deux testaments de l'Écriture, par la lettre et l'esprit, ou par le déroulement de la synaxe (la messe) où interviennent les hommes, les anges et Dieu. La sainte Église, écrit-il, est l'image de Dieu « en tant qu'elle opère envers les fidèles la même œuvre d'unité que Dieu, si différents qu'ils puissent être par leurs particularités et à cause de leurs différences de pays et de modes de vie, elle fait d'eux un seul [corps] par la foi » (p. 85).

Il poursuit en décrivant l'édifice : il est divisé en deux, il comprend un lieu réservé aux seuls prêtres et ministres, le *sanctuaire* (*hierateios*) [ιερατειος], et un lieu accessible à tout le peuple croyant (*pasi tois pistois laois*) [πᾶσι τοῖς πιστοῖς λαοῖς], la *nef* (*naos*) [ναός]. Mais néanmoins il est un selon son identité (*kata tèn hupostasin*) [κατὰ τὴν ὑπόστασιν]. De même que le Christ a deux natures, « sans confusion, sans changement, sans division et sans séparation », de même on pourrait dire que l'Église a deux natures, les clercs et les laïcs, dont on peut dire comme du Christ que « la différence des natures n'est nullement supprimée à cause de l'union, la propriété de l'une et l'autre nature étant bien plutôt sauvegardée et concourant à une seule personne et une seule hypostase » (c'est la définition de Chalcédoine).

Cette différence « essentielle » ne rompt en rien l'unité de l'Église, qui est une – comme le Père et le Fils sont un (*Jean 17, 21-23*).

Il peut être convenable de transposer le modèle christologique de l'édifice à l'assemblée : le clergé et les laïcs constituent un seul corps, dans cette distinction sans séparation ni confusion. Ce modèle permet d'éviter l'emboîtement d'un sacerdoce ordonné superposé au sacerdoce baptismal : l'humanité du Christ est aussi parfaite en son ordre que sa divinité, il est « consubstantiel

Jean-Robert  
Armogathe

9 J.-M. GARRIGUES, M.-J. LE GUILLOU, A. RIOU, « Le caractère sacerdotal dans la tradition des Pères grecs », *Nouvelle Revue Théologique*, 93, 8, 1971, p. 806.

10 MAXIME LE CONFESSEUR *Mystagogie*, trad. Marie-Lucie Charpin-Ploix, Éd. Migne, Paris, 2005.

au Père selon sa divinité et consubstantiel à nous selon son humanité ».

L'unité de l'*ecclesia* [ἐκκλησία] (« qu'ils soient Un... »), à travers les modèles que développe Maxime, renvoie donc bien explicitement au Christ dont elle est le Corps. Appliquée aux laïcs et aux clercs, elle ne porte à aucune séparation, aucune

division, tout en maintenant la distinction. Le sanctuaire et la nef sont rassemblés « en vue du mystère célébré sur le divin » (p. 106). Ainsi l'église « faite de main d'homme », « qui est symboliquement un modèle grâce à la variété des réalités divines qui s'y trouvent nous a été livrée avec sagesse pour nous guider vers des réalités plus élevées ».

## Conclusion

L'enquête que nous avons menée n'est pas sans actualité : depuis les réformes protestantes, en effet, le vocabulaire « sacerdotal » a été mis en accusation, comme ayant rendu possible cette « plaie de l'Église » décrite au XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Rosmini : « la division entre le peuple et le clergé dans le culte public », ou la « cléricisation », souvent dénoncée aujourd'hui. Le vocabulaire aurait écarté les laïcs, comme « non-prêtres », de toute responsabilité dans l'Église et aurait accordé aux clercs un « pouvoir sacré », une autorité arbitraire sur le peuple chrétien.

L'enquête patristique me semble montrer que *c'est l'exercice du culte*

*comme sacrifice* qui a entraîné l'institution d'un ordre ministériel distinct du sacerdoce baptismal – cet ordre, dont l'accès était marqué par l'imposition des mains, a très tôt retenu comme exclusive la terminologie sacerdotale.

L'unité synthétique de l'Église réunit laïcs et clercs comme l'humanité et la divinité du Christ sont unies ; ainsi *la différence n'est pas seulement accidentelle ou fonctionnelle : elle est constitutive de l'être même de l'Église, Corps du Christ*. Chacune des deux réalités « sont la même chose l'une pour l'autre » : « l'une est à l'autre, mutuellement, ce que chacune est en fait pour elle-même » (Maxime me Confesseur).

*Jean-Robert Armogathe, né à Marseille en 1947, prêtre (Paris), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur d'études honoraire à l'École pratique des hautes études, appartient au Comité de Communio depuis les origines.*